

Vérification du quorum

Ouverture de séance : 18h30

Enregistrement : 18h31

Présents : Jean François DUVERGNE – Joëlle GANTHEIL – Sonia FERNANDES – Alex HILBERGER-DIDIER – Virginie GOURSAUD – Christophe COURTIN – Thierry GANTHEIL – Louis PENICAUT – CLEMENT Annabelle – Jérôme CHOISY – Sabrina DA SILVA RIBEIRO.

Absents/excusés : Claudette CAMGRAND – Nathalie DEGORCE – Christopher HACKENSCHMIDT – Serge CARBAIN.

Pouvoirs : Claudette CAMGRAND p/ Sonia FERNANDES

Désignation du secrétaire de séance : Virginie GOURSAUD

Approbation de l'ordre du jour

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2024

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	2 (HIBERGER-DIDIER DA SILVA RIBEIRO)
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	---

Jérôme CHOISY remercie pour les modifications apportées au PV de la séance du 29 octobre, la plume a changé. Le procès-verbal traduit tout ce qui a été dit. Par contre, j'ai été le seul à voter contre le point « Taux de promotion » et quelqu'un a dit à certains agents que j'avais voté contre. Où est le droit de réserve ?

Monsieur le Maire met fin au temps de parole et précise que chaque vote est public.

Ordre du jour du Conseil Municipal du 22 novembre 2024 :

1. **Affaires financières**
 - 1.1 – Loyer bail commercial
2. **Affaires administratives**
 - 2.1 – Révision du nombre de poste d'adjoints
 - 2.2 – Modification des commissions communales
 - 2.3 – Modification des délégués
 - 2.4 – Modification de la commission d'appel d'offres
3. **Informations diverses**

1- Affaires financières

1.1 – Loyer Bail Commercial – Com'Marie

Vu la hausse des coûts de l'énergie,

Vu la faible isolation des locaux sis n°5 Zone de Chante Alouette,

Vu la demande de Mme SOTTE Marie, gérante de la Société Com'Marie, locataire du Local commercial « 5 Zone de Chante Alouette »" 16150 EXIDEUIL SUR VIENNE, sollicitant une exonération de loyer pour le mois de décembre 2024,

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- des travaux d'isolation sont en cours dans le local, sous bail commercial, de la Société Com'Marie qui permettront de diminuer les charges liées au chauffage du bâtiment.

En effet, afin de compenser le surplus d'énergie consommé, il est proposé à l'assemblée d'exonérer le loyer commercial du mois de décembre 2024.

- cette remise soit analysée comme une subvention et doit donner lieu à l'émission d'un mandat au compte 6574 et que ce mandat viendra émarger les titres de loyers faisant l'objet d'une exonération.

Cette dépense s'effectue ainsi :

- Décembre 2024 : compte 6574 : 353.59 € H.T soit 424,31 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'accepter l'exonération du loyer cité ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces exonérations,
- De produire toutes les pièces comptables nécessaires à cette décision.

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2- Affaires Administratives

2.1 – Révision du nombre de postes d'adjoints

Vu la délibération du CM en date du 25 mai 2020 n° D 15-05-2020 ;

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de M. HLIBERGER-DIDIER Alex, reçue en Préfecture en date du 23 octobre 2024, effective au 29 octobre 2024,

Il est proposé la **révision des postes d'adjoints à hauteur de 3 postes,**

Vu l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse, faisant jurisprudence n°2303387 ;

Il convient d'établir la nouvelle répartition des adjoints dans l'ordre du tableau :

- 1er adjoint : Mme GANTHEIL Joëlle
- 2nd Adjoint : M GANTHEIL Thierry ;
- 3ème Adjoint : Mme FERNANDES Sonia

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent :

- la décision de la révision de 3 postes d'adjoints au maire ;
- l'approbation de la nouvelle répartition des adjoints au maire.

Jérôme CHOISY : Vu le potentiel fiscal de la commune, il faudrait 4 adjoints. Peut être qu'un membre de votre équipe a refusé le poste, pourquoi ne pas proposer celui-ci à un membre de l'équipe minoritaire ?

Le Maire répond que les adjoints s'impliquent énormément et qu'ils ont fait le choix de pourquoi à 3 adjoints, et qu'à ce titre une révision des indemnités sera proposée au prochain conseil.

Jérôme CHOISY : il est dommage de ne pas se servir des forces vives de la commune.

Voix pour	10	Voix contre	1 CHOISY	Abstentions	1 DA SILVA RIBEIRO
------------------	-----------	--------------------	-----------------	--------------------	---------------------------

2.2 – Modification des commissions communales

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L. 2121-22 (CE du 29 juin 1994 n° 120 000) régissant le fonctionnement des commissions communales, la commune doit nommer ses membres.

Vu la délibération D_2020_5_12 portant sur le mode de nomination des membres des différentes commissions ;

Vu la délibération D_2020_8_4 portant sur la modification de la dénomination des commissions municipales ;

Vu la délibération D_2022_1_6 portant sur la modification des compositions des commissions communales suite à la démission de Monsieur CAPOÏA Mickael.

Le conseil municipal doit délibérer sur la modification des commissions communales suite à la démission de Monsieur HILBERGER-DIDIER Alex de son poste de 1^{er} adjoint au Maire,

Commissions	Membres
Voirie – Bâtiments - Assainissement – Environnement - Travaux	Thierry GANTHEIL Alex HILBERGER-DIDIER Christophe COURTIN Annabelle CLEMENT Nathalie DEGORCE Louis PENICAUT Serge CARBAIN
Urbanisme- PLU – PLUI	Thierry GANTHEIL Sonia FERNANDES Alex HILBERGER-DIDIER Christophe COURTIN Louis PENICAUT Joëlle GANTHEIL Serge CARBAIN
Finances	Thierry GANTHEIL Joëlle GANTHEIL Louis PENICAUT Claudette CAMGRAND Christophe COURTIN Virginie BAUMANOIR Jérôme CHOISY
Animation – Sport – Culture – Communication – Associations – Comité de jumelage - Jeunesse	Sonia FERNANDES Joëlle GANTHEIL Virginie BAUMANOIR Annabelle CLEMENT Claudette CAMGRAND Thierry GANTHEIL Sabrina DA SILVA RIBEIRO
Affaires scolaires – Petite enfance – Santé, solidarité – Affaires sociales	Joëlle GANTHEIL Thierry GANTHEIL Virginie BAUMANOIR Annabelle CLEMENT Nathalie DEGORCE Alex HILBERGER-DIDIER Sabrina DA SILVA RIBEIRO
Industrie – Economie – Entreprises	Thierry GANTHEIL Alex HILBERGER-DIDIER Sonia FERNANDES Christophe COURTIN Louis PENICAUT Joëlle GANTHEIL Jérôme CHOISY
Commission de contrôle des listes électorales voir nombre de membres De droit selon l'Article L19 du code électoral, Plus particulièrement l'Alinéa 1 et 2 du grand VI	CMM Virginie GOURSAUD CMM Christophe COURTIN CMM CAMGRAND Claudette CMO CHOISY Jérôme CMO DA SILVA RIBEIRO ----- CMM Conseiller municipal majorité CMO Conseiller municipal opposition

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.3 – Modification des délégués

Vu la délibération D_2022_1_10, portant sur la présentation au Conseil Municipal de la liste des référents titulaires et suppléants faite par le Maire.

Vu la délibération D_2022_1_9 portant sur la modification des délégués suite à la démission de Monsieur CAPOÏA Mickael.

Suite à la démission de Monsieur HILBERGER-DIDIER Alex de son poste d'adjoint au Maire, il convient de procéder à un nouvel appel à candidature afin de le remplacer sur les missions de délégués.

Pour mémoire :

	Référents titulaires	Référents suppléants
Comité National d'Action Sociale	Joëlle GANTHEIL	Jean-François DUVERGNE
Comité de Jumelage	Sonia FERNANDES	Joëlle GANTHEIL
Plan Communal de Sauvegarde	Teddy HILBERGER	Sonia FERNANDES
ERDF	Jean-François DUVERGNE	Teddy HILBERGER
Défense	Teddy HILBERGER	Jean-François DUVERGNE
Sécurité routière	Thierry GANTHEIL	Joëlle GANTHEIL
Responsable mise en fourrière	Louis PENICAUT	Jean-François DUVERGNE
Référent Calitom	Jean-François DUVERGNE	Teddy HILBERGER

Proposition :

	Référents titulaires	Référents suppléants
Comité National d'Action Sociale	Joëlle GANTHEIL	Jean-François DUVERGNE
Comité de Jumelage	Sonia FERNANDES	Joëlle GANTHEIL
Plan Communal de Sauvegarde	Sonia FERNANDES	Jean François DUVERGNE
ERDF	Jean-François DUVERGNE	Thierry GANTHEIL
Défense	Jean François DUVERGNE	Thierry GANTHEIL
Sécurité routière	Thierry GANTHEIL	Joëlle GANTHEIL
Responsable mise en fourrière	Louis PENICAUT	Jean François DUVERGNE
Référent Calitom	Jean-François DUVERGNE	Thierry GANTHEIL

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.3 – Modification de la Commission d'appel d'offres

Vu la délibération D_2022_1_7, Monsieur le maire exposait que l'article 22 du Code des Marchés Publics, indiquait que la commission d'appels d'offres est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le conseil avait élu trois suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Suite à la démission de Monsieur HILBERGER-DIDIER Alex de son poste d'adjoint au Maire, il convient de procéder à un appel à candidature afin de modifier les attributions entre les titulaires et les suppléants.

Pour nouvelle répartition des membres, les membres proposés sont les suivants :

Jean-François DUVERGNE, Président

Sonia FERNANDES, titulaire

Thierry GANTHEIL, titulaire

Jérôme CHOISY, titulaire

Alex HILBERGER-DIDIER, suppléant

Christophe COURTIN, suppléant

Joëlle GANTHEIL, suppléant

Voix pour	12	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

3- Informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire et à la décision majoritaire des membres présents, cela conformément à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil Municipal, la séance se poursuit à huis clos à 18H51 après que le public se soit retiré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.h01.

***Procès-verbal approuvé en séance du 12 décembre 2024,
Publié le 20 décembre 2024 sur le site internet de la commune.***

La secrétaire de séance :
Virginie GOURSAUD



Le Maire,
Jean-François DUVERGNE

